

Compte -rendu de la réunion de conseil du 18 juin 2020

Approbation du compte-rendu du 04 juin 2020 :

Madame TOMPOUSKY signale une erreur sur le Compte-Rendu du 04 juin au point N°13, résultat du vote à l'unanimité alors que c'est 12 voix pour et 2 abstentions. Le Compte-rendu va être rectifié. Pas d'autres remarques, le Compte-rendu rectifié est adopté à l'unanimité.

Désignation du régisseur suppléant :

M. le Maire expose le fait que suite aux élections du nouveau Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 que l'on doit nommer un nouveau régisseur suppléant car Monsieur Gaëtan TETAZ n'est plus conseiller municipal. Suite à cela Monsieur le Maire demande qui se propose pour ce poste. M. Francis JULLIEN se propose. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vote des 3 taxes :

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le taux des trois taxes et le produit qui en résulte.

L'Assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Vote à 13 voix et 2 abstentions de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	08.01 %
- Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	20.18 %
- Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	15.65 %

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, constate que le CA fait apparaître un

- Excédent de fonctionnement de : 28 463,08 €
- Excédent reporté de : 305 368,06 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 333 831.14 €

- Excédent d'investissement de : 27 839,66 €
- Déficit des restes à réaliser de : 1 514.26 €

Soit un excédent de financement de : 26 325,40 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation :

- En fonctionnement (002) : 333 831,14 €
- En investissement (001) : 27 839,66 €

Subventions aux associations 2020 :

M. le Maire propose de répartir les subventions de la façon suivante :

657362	CCAS	1 000.00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	
	ACPG MOREUIL MORISEL	80,00
	APEL MORISEL	400,00
	COMITE DES FETES	3 400,00
	LIGNE MORISELLOISE	350,00
	SOMEA	30,00
	SOUVENIR FRANCAIS LE MOREUIL	50,00
	USEP DE MORISEL	1 000,00
	<u>TOTAL</u>	<u>6 310.00 €</u>

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la répartition des subventions pour 2020.

Tableau des effectifs :

Tableau des effectifs au 01 juillet 2020 :

CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint administratif	1 TNC	21/35èmes
Adjoint technique	1 TNC	16/35èmes (annualisé)
Adjoint technique	1 TNC	27/35èmes (annualisé)
ATSEM	1 TNC	27/35èmes (annualisé)

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois répertoriés ci-dessus seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

Recrutement d'un agent technique en CDD :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ de Mme Armelle ODELOT en août 2019, il a publié une vacance d'emploi et qu'en attendant le recrutement, Mme Daisy BOURDON a été mise à disposition par le Centre De Gestion de la somme. M. DUMONT demande qui est chargé du recrutement des agents, M. le Maire lui répond que c'est lui.

M. le Maire explique qu'après avoir reçu plusieurs Curriculum Vitae, et au vu de l'urgence de la réouverture de l'école, une personne de Morisel a postulé et M. le Maire l'a recrutée. M. le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter cet agent en CDD à partir de septembre pour une durée de 16h annualisées pour faire la restauration scolaire et l'entretien des locaux. M. le Maire précise qu'elle pourra être amenée à faire des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Travaux d'accessibilité PMR école, cimetière et 9 rue de Beauvoisy :

M. le Maire explique le groupement de commande aux nouveaux membres du Conseil Municipal, que les communes sont dans l'obligation de mettre en place des accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu les devis d'EVIA dans le cadre du groupement de commande :

- Amenée et replis pour un montant de 1 100 € HT.
- pour l'aménagement d'un accès adapté PMR au 9 rue de Beauvoisy et qu'il est d'un montant total de 895 € HT.
- pour la mise en place d'une allée centrale au cimetière de Morisel et qu'il est d'un montant de 3 482. € HT.

Soit un total de 5 477 € HT (6 572.40 € TTC).

- pour les frais d'études 230.03 € HT soit 276.04€ TTC.

M. le Maire informe qu'il a reçu le devis de « la maisonnée » de Corbie, entreprise de réinsertion par le travail, concernant la mise en place d'une rampe d'accès PMR pour la classe de Mme DI NUNNO ainsi que le devis des fournitures nécessaires à cette réalisation.

La maisonnée : 1 964.00 TTC

Moreuil Matériaux : 2 198.08 € TTC

Pour un montant total de 4 155.08 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif :

M. le Maire présente le Budget Primitif 2020 en précisant que certains montants sont plus élevés dans les dépenses en raison de l'achat des masques pour la protection contre la COVID-19.

Fonctionnement : dépenses = recettes = **624 862.14 €**

Investissement : dépenses = recettes = **60 814.26 €**

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

Modification statutaire – Compétences eau et Assainissement des eaux usées :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2021.

La modification porte :

- sur les « Compétences obligatoires » 5-1 :

Sont ajoutés :

o 5-1-6: Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 à compter du 1^{er} janvier 2021

o 5-1-7: Eau à compter du 1^{er} janvier 2021

- et sur les « Compétences facultatives » 5-3 :

o Est modifié : 5-3-1 : Service Public d'Assainissement Non Collectif jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve les modifications statutaires portant sur les compétences facultatives et obligatoires de la CCALN, telles que décrites ci-dessus.

Autorise M. le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

APPROUVE à l'unanimité les modifications statutaires de la CCALN.

Renouvellement des photocopieurs de la mairie et de l'école :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu la visite du commercial de chez KONICA pour le renouvellement de la location des photocopieurs pour la mairie et l'école, qu'il a contacté TOSHIBA mais qu'il n'a pas eu de retour de devis.

Actuellement, le coût moyen par trimestre est de 1 076.68 € HT.

La proposition de devis de KONICA est de 656.77 € HT par trimestre, comprenant la location et le coût moyen basé sur les derniers relevés. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y a jamais eu de problème particulier avec eux et que les délais d'intervention sont très rapides.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

- M. DUMONT informe le Conseil qu'il a été contacté pour la création d'une association concernant les boulistes qui jouent sur la place de Morisel. M. le Maire répond qu'il y eu une association mais qu'il ne sait pas si elle est dissoute ou en sommeil.
- M. JULLIEN signale qu'il a beaucoup de bordures de trottoirs abimées dans plusieurs endroits de la commune, elles deviennent friables.
- Mme CATEL demande s'il est possible de faire un accès identique à la classe de Mme BATARD pour Mme DI NUNNO en passant par la salle d'honneur de la Mairie. M. le Maire lui répond que c'est impossible car sur ce mur, du côté classe, il y a le tableau numérique.
- M. PROYART B. propose d'informer la population de Morisel du fait que la commune a participé financièrement à l'achat de masques de protection contre la COVID-19.
- M. PROYART B. signale qu'il y a eu un problème lors de la garde des enfants à la salle des fêtes le vendredi précédent. M. le Maire lui répond qu'il y a eu un problème de chauffage et qu'il est résolu et que pour l'incident signalé, l'agent a été vu par lui.
- M. le Maire informe qu'il est en attente de l'autorisation préfectorale concernant le feu d'artifice du 13 juillet pour savoir s'il aura réellement lieu.
- M. le Maire demande qui peut participer à la distribution des colis des aînés qui aura lieu le 22 juin de 14h à 17h. Les personnes qui ne seront pas à leur domicile auront un avis de passage dans leur boîte à lettres.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut accepter la proposition reçue par courrier par chaque habitant concernant le passage de la fibre car cela sera payant si c'est demandé plus tard. Plusieurs conseillers signalent que les boitiers vont être inesthétiques sur les façades des maisons. M. le Maire répond que les maisons concernées sont celles qui sont au bord des trottoirs uniquement.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la visite concernant le projet éolien, qu'une réunion publique devait avoir lieu en juin 2020 mais que suite à la COVID-19, elle n'aura pas lieu mais que le lancement du projet démarrera à l'automne. M. LEFEVRE demande s'il est prévu l'aménagement du chemin communal. M. le Maire répond que ce n'est pas prévu pour le moment, il faut attendre le projet définitif d'ENEGIE TEAM.
- M. RETOURNÉ informe le Conseil Municipal qu'il en attend d'un devis pour le repas des aînés qui aura, normalement, lieu le 17 octobre avec les mêmes prestations que LE SCALAIRE qui n'est plus en activité. M. le Maire propose que les membres du Conseil Municipal ne paient pas leur repas comme les membres du CCAS, les conjoints des conseillers municipaux souhaitant participer à ce repas devront le payer.
- M. RETOURNÉ demande quand il est prévu de remettre du gravier au terrain de boules. M. le Maire va en faire venir de chez Moreuil Matériaux.
- M. le Maire informe que les bordures de l'abris bus vont être faites prochainement.
- M. BÉRULLIER informe qu'il a reçu un devis de KILOUTOU pour la location d'un engin concernant l'enlèvement de la souche de la place et que c'est la personne qui se charge de l'entretien de la commune qui va s'en occuper.
- M. RETOURNÉ demande ce qu'il en est du talus de M. MANQUEST sachant que cela devait être fait avant fin 2019.
- M. RETOURNÉ demande ce qu'il en est de l'éclairage du lotissement rue de l'Église. M. le maire lui répond qu'il n'a pas eu de retour de la FDE80.
- M. BÉRULLIER signale qu'il est en attente d'un devis de l'entreprise DAVAUX pour l'élagage de l'arbre sur CASTEL et dans la cour de l'école comme demandé lors du précédent conseil. M. le Maire précise qu'il faut faire l'accès PMR. La coupe des arbres de la cour d'école et le goudronnage ne pourront se faire que pendant les congés scolaires. Le goudronnage ne peut être réalisé qu'après l'accès PMR qui se trouvera dans la cour de l'école.
- M. BÉRULLIER signale qu'il y a 2 panneaux de signalisation à changer, que les fossés sont bouchés sur la route de CASTEL, ce qui occasionne des écoulements de boue sur la chaussée. Il signale également au Conseil Municipal que tous les ans un chemin est élagué pour entretenir les chemins communaux.
- M. BOULOGNE signale que lors d'une promenade, il a trouvé un obus dans le chemin du bois aux coulevres. Le service de déminage sera prévenu.
- M. DEVOS demande s'il est possible de prendre des mesures pour empêcher de fumer aux abords des écoles en mettant une signalétique. M. le Maire lui répond que la commune peut prendre un arrêté.
- M. BÉRULLIER propose aux membres de la commission travaux de faire un tour de la commune pour voir ce qu'il y a à faire. Il propose la mise en place de pots de fleurs à différents endroits de la commune pour l'embellir.
- M. PROYART B. propose la mise en place de jeux pour enfants (type citypark). M. le Maire lui répond que le seul terrain où cela serait possible est la place. Il charge la commission animation de voir pour prioriser les projets.

Séance levée à 23h00

La secrétaire de séance